

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES**

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2017

❧❧❧

Présents :

M. Hervé LUCBÉREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Maylis DEL PIANTA, Mme Dominique FOIX,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Maïté POTIN, Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE,
Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM, M. André VIGNOT,
Mme Carine NAVARRO, M. David CORBIN, Mme Marie-Lyse GASTON,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO.

Délégations de vote :

M. Gérard ROSENTHAL donne pouvoir à M. André LABARTHE.
Mme Henriette BONNET donne pouvoir à Mme Denise MICHAUT.
M. Didier CASTERES donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO.
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES donne pouvoir à Mme Maylis DEL PIANTA.
M. Jacques NAYA donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Maïté POTIN.
Mme Ing-On TORCAL donne pouvoir à M. André VIGNOT.
M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA.
M. Bernard UTHURRY donne pouvoir à M. Jean-Etienne GAILLAT.
Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

❧❧❧

**21 - INFORMATION SUR LES DELEGATIONS DE L'ORGANE DELIBERANT AU
MAIRE : ADHESIONS A DES ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire expose que la commune adhère à diverses associations et précise les montants versées au titre de ces adhésions :

- FEDERATION DES COMICES AGRICOLES	50,00 €
- ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE	3.380,96 €
- AMORCE	708,00 €
- ASSOC. NATIONALE VILLES PAYS D'ART ET D'HISTOIRE	494,37 €
- ACIR COMPOSTELLE	500,00 €
- ASSOC. DEPARTEMENTALE DES ELUS DE MONTAGNE	164,65 €
- ABBAN	60,00 €
- COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE	500,00 €
- COMMUNES FORESTIERES DES PA	1.260,00 €

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de cette information.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, le dit jour 18 décembre 2017.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 22/12/2017

LE MAIRE,



Hervé LUCBÉREILH



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 21/12/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 21/12/2017